

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-deux le 10 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 4 août 2022

Objet
N° 22/ 04/09
ACHAT DE TERRAIN
*
PARCELLE B 2270

Présents Messieurs Jean-François DESHAYES, Gérard BURNET, M François COUTAGNE Mesdames Maryvonne ALVARD, Audrey PENIN et Dominique ANCEY,

Absents excusés Mmes Rachel ROUSSET, Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Mme Dominique ANCEY

La parcelle cadastrée section B n°2270, d'une contenance de 661m², située au lieu-dit les Diettes, à proximité du camping et de l'autre côté des rails de chemin de fer est la propriété de Monsieur CLARET Jean-Paul.

Dans le cadre de la pérennisation de l'activité de camping, une proposition d'acquisition à 5 euros par mètre carré, soit 3 305€ pour l'ensemble de la parcelle, a été faite au propriétaire, cette dernière a été acceptée.

Le Maire propose d'acquérir cette parcelle au prix fixé avec le propriétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- approuve l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus, pour un montant totale de 3 305.00€ (trois mil trois cent cinq euros)
- approuve que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces acquisitions.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
Monsieur le Trésorier de SALLANCHES

Délibération exécutoire le 24/08/22

Affichage sur le site de la mairie de Vallorcine
Du 24/08/22 au 24/10/22

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

